

2008/8787 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION "REAGIR - L'ENFANT ET LA RUE" 37, QUAI DOCTEUR GAILLETON - 69002 LYON (DIRECTION DÉPLACEMENTS URBAINS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 janvier 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«L'Association « Réagir – l'enfant et la rue » a pour vocation la prévention des accidents de la circulation automobile urbaine, l'amélioration de la sécurité des piétons et plus particulièrement celle des enfants.

Elle s'emploie à sensibiliser les enfants et leurs parents sur les dangers que présente la rue et sur l'importance des comportements qu'ils doivent avoir pour assurer leur propre sécurité.

Elle a mis en place un programme d'observation « piéton pratique » qui invite tout piéton à signaler les anomalies ou les difficultés qu'il constate lors de ses déplacements, lorsque celles-ci peuvent être source d'accident. Ce travail de repérage et d'information est également utile aux services gestionnaires du réseau routier public.

Elle a participé en 2007 à l'animation d'une exposition appelée «L'enfant et la rue» disponible pour un large public (enfants, parents, enseignants, etc...) et souhaite réaliser, afin de ne pas interrompre le suivi, des expositions de petites tailles dans chaque poste de police municipale y compris la brigade motorisée.

Compte tenu de l'intérêt que présentent ses activités, je vous suggère d'allouer à cette Association une subvention de 5 335 euros au titre de l'année 2008.»

Vu l'avis émis par le Conseil du 2^e arrondissement ;

Ouï l'avis de sa Commission Déplacements – Voirie – Sécurité ;

DELIBERE

1. Une subvention de 5 335 euros est allouée à l'Association « Réagir – l'enfant et la rue » sise 37, quai Docteur Gailleton – 69002 Lyon.

2. La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2008 de la Direction des Déplacements Urbains, article 6574 – fonction 820, programme COMVELO, opération SUB.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

J. L. TOURAINÉ